

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Etat de Vaud

Le Conseil d'État lance une stratégie pour faciliter les échanges entre les différents moyens de transport

Au cœur de la mobilité combinée, le développement des gares vaudoises ne doit pas s'arrêter à leur aspect ferroviaire. Prévoir des arrêts de bus, des parkings relais (P+R), des stationnements pour les vélos et des cheminements facilités et agréables pour les échanges efficaces entre ces différents modes de déplacement est un enjeu essentiel. Pour dynamiser les études et la réalisation de ces interfaces de transport, le Conseil d'État soumet une stratégie ambitieuse au Grand Conseil et lui demande de débloquer un crédit-cadre de 20,5 millions de francs pour soutenir financièrement et techniquement de nombreux projets dans tout le canton. Le Conseil d'État répond en cela à un postulat de la députée Valérie Schwaar et à une motion Philippe Martinet.

Métamorphoser des gares aujourd'hui principalement tournées vers le rail en véritables interfaces entre les différentes formes de mobilités implique des investissements conséquents pour les communes et entreprises de transport, constate Nuria Gorrite, cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines. «Fluidifier les correspondances entre les différents moyens de transport est un enjeu majeur pour offrir une mobilité performante et confortable aux Vaudoises et Vaudois, tout en leur permettant de choisir les moyens de transport les plus adaptés à leur besoin. Voilà pourquoi nous devons favoriser l'émergence de véritables hubs de correspondances dans l'ensemble du canton avec une vision coordonnée et au plus proche du domicile.» Les nombreux chantiers déjà planifiés dans les gares vaudoises à l'horizon 2025 constituent une opportunité d'accélérer la dynamique de développement et d'amélioration des interfaces.

Le Canton va ainsi apporter un soutien financier aux porteurs de ces projets (communes, entreprises de transport et régions). Cet appui prendra la forme d'un subventionnement à hauteur de 50 % des coûts de réalisation des interfaces de portée régionale ou cantonale et de 45 % pour les stationnements vélo (Bike+R) pour une enveloppe totale de 17 millions. Cet important appui financier cantonal devrait permettre de soutenir ces prochaines années la réalisation de quelque 65 arrêts de

bus de lignes régionales et de leurs accès, d'environ 1100 places de parkings relais (P+R) et environ 1300 places de Bike+R dans tout le canton.

A titre d'exemple, parmi les projets d'importance cantonale qui pourront bénéficier de ce soutien figure l'interface de la gare du Day, sur la commune de Vallorbe. Dans le cadre du développement du RER Vaud, le déplacement et la reconstruction de la gare permettront de mettre en place des liaisons directes entre Lausanne et la Vallée de Joux et de renforcer la desserte de Vallorbe en décembre 2021. Un projet ferroviaire très attendu qui se doublera de la création d'une interface et de sa route d'accès pour les lignes de bus régionales en correspondance avec les trains. De plus, le projet prévoit la réalisation d'un P+R d'une vingtaine de places et de stationnements pour les vélos. Le Canton subventionnera l'interface à hauteur d'environ 2 millions.

Un montant de 1,5 million de francs est également prévu dans cette stratégie pour couvrir la participation aux coûts des études de planification des P+R et des études d'aménagement des interfaces, ainsi que des études prospectives sur le stationnement destiné au covoiturage. Dans ce but, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) souhaite engager deux ingénieurs pour accompagner, dans une démarche partenariale, les communes, les régions et les entreprises de transport dans la conduite des projets.

Le Canton fixe également le cadre stratégique de développement des interfaces indispensable pour intégrer ces dernières de manière efficiente dans le système de transport. Il s'agit en particulier de promouvoir le bon aménagement au bon endroit et de favoriser, dans le cadre de la chaîne de déplacement, l'utilisation des modes de transport en fonction de leurs avantages respectifs. C'est pourquoi la stratégie fixe le principe d'un rabattement en priorité par les modes doux et les transports publics, enfin par le transport individuel motorisé lorsque cela s'avère nécessaire. L'organisation et le développement des parkings d'échange répondent également à des critères précis, d'une part pour qu'ils soient utilisés en priorité par les usagers mal desservis en transports publics sur leur lieu de domicile, et en complément à ces derniers pour rejoindre leur lieu de destination ; d'autre part pour garantir la pertinence des investissements publics dans ces infrastructures ainsi qu'une gestion et une exploitation efficientes du stationnement aux abords des gares.

Cette stratégie des interfaces de transport de voyageurs, au cœur du système de transport multimodal, fait partie intégrante des objectifs en matière de mobilité fixés dans le Plan directeur cantonal (PDCn). En favorisant le report modal, le développement des interfaces contribue à améliorer la fréquentation des transports publics et à limiter les déplacements en voiture, participant ainsi la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 février 2019

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Stéphane Costantini, syndic de Vallorbe

TÉLÉCHARGEMENTS